

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII

BEAUCEVILLE — JUILLET 1922

№ 7

UNE REVOLTE A QUEBEC EN 1763

Le général Murray, premier gouverneur anglais de Québec, était d'un caractère extrêmement violent, mais il revenait si vite de ses emportements et il était si juste pour ses subordonnés que les soldats avaient beaucoup d'estime pour lui. Le soldat anglais, accoutumé à être mené énergiquement, se soumet volontiers à une discipline de fer quand il est traité avec justice.

Au mois de septembre 1763, le général Murray eut à faire face à une révolte qui éclata dans la garnison de Québec et dont il vint à bout grâce à sa diplomatie et à son énergie.

Dans les premiers jours de septembre 1763, le général Amherst, commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, dont les quartiers-généraux étaient à New-York, donna ordre au général Murray d'opérer une réduction de quatre deniers dans la solde des soldats de la garnison de Québec composée des 15^e et 27^e Régiments et du 8^e bataillon des *Rangers*.

C'est le 18 septembre 1763 que le général Murray annonça cette réduction à la garnison de Québec. On comprend que la nouvelle fut reçue de très mauvaise grâce par le troupier dont la solde était déjà assez minime.

Le même soir, après l'appel du rôle, les soldats s'atroupèrent en armes et défilèrent devant les quartiers du général Murray afin de protester contre l'ordre qu'il venait de promulguer.

Les quelques marchands anglais de Québec ayant essayé de faire entendre raison aux soldats furent reçus par une volée de pierres qui atteignirent quelques officiers. Ceux-ci furent même obligés de tirer leurs sabres pour se protéger contre la troupe.

Les émeutiers se rendirent ensuite aux quartiers des officiers par groupes bruyants dans le but de les intimider.

Un peu plus tard, dans la soirée, presque toute la garnison se réunit en armes et tambours battants près de la porte Saint-Jean.

Le général Murray qui, avec quelques officiers et sous-officiers, faisait la visite des corps de garde, rencontra les émeutiers et tenta de les apaiser. Les soldats ne voulurent pas se rendre à ses conseils et plusieurs déchargèrent leurs fusils sans, heureusement, blesser personne. Les soldats informèrent le gouverneur qu'ils avaient l'intention de se mettre en marche pour New-York, avec deux pièces d'artillerie, pour soumettre leurs griefs au général en chef Amherst.

Murray et ses officiers passèrent la nuit blanche. A tout instant, ils s'attendaient d'être attaqués par les soldats en révolte.

Le lendemain, 19 septembre, Murray rassembla les officiers et les sergents sur lesquels il pouvait compter. Il signala à tous la gravité de la situation. La garnison de Québec était la plus forte de toutes les garnisons en Amérique. Si la révolte n'était arrêtée immédiatement, elle pouvait se répandre dans toutes les autres garnisons et il pouvait en résulter des conséquences très graves dans un pays qui n'était pas encore pacifié et où tous les citoyens étaient soldats. Il fut donc convenu que les offi-

ciers et sergents useraient le jour même de toutes les ressources de la persuasion auprès des soldats. Si ces moyens ne réussissaient pas, on devait avoir recours, le lendemain, aux mesures les plus rigoureuses contre les mutins.

Le 20 septembre, à dix heures du matin, toute la garnison reçut ordre de s'assembler sur le terrain de parade, à la Grande-Place.

Le général Murray s'y rendit accompagné de son état-major et donna lui-même lecture du code militaire. Sa lecture terminée, il fit voir aux soldats la faute énorme qu'ils étaient en train de commettre contre la discipline, puis il les informa que lui et ses officiers étaient décidés de rappeler les mutins à leur devoir quand bien même ils périraient à la peine.

Puis, s'avancant bravement vers le régiment d'Amherst, il s'écria que le premier soldat qui refuserait d'obéir serait immédiatement tué.

Il s'empara ensuite des drapeaux du régiment, les fixa en terre à une certaine distance l'un de l'autre, et d'une voix de stentor donna ordre au régiment de marcher droit entre les deux drapeaux.

Le régiment d'Amherst s'ébranla comme un seul homme et passa entre les deux points fixés par le gouverneur.

Le général Murray félicita alors le régiment d'Amherst d'être revenu à de meilleurs sentiments. Il donna ensuite le même commandement au 27^e régiment puis au 8^e bataillon des *Rangers*. Ceux-ci obéirent également.

Le général Murray venait de mettre fin à une révolte très sérieuse sans avoir fait verser une seule goutte de sang !

P.-G. R.

RAQUETTES — CLUBS — COSTUMES — CHANSONS — CARNAVAL

LE MOT RAQUETTE

D'où vient le mot raquette appliqué à ces appareils qui servent à marcher sur la neige ? Il semble que les Français, en arrivant au Canada, leur aient immédiatement donné ce nom parcequ'ils ressemblaient à l'instrument dont on se servait en Europe pour jouer à la paume, ancêtre probable du jeu de *lawn-tennis*.

Au tome III, p. 164, année 1608 de ses "Voyages", le fondateur de Québec s'exprime ainsi : "L'hiver, quand les neiges sont grandes, ils (les "sauvages) font une manière de raquettes qui sont grandes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds ; et vont ainsi sur la neige, sans enfoncer : car autrement ils ne pourraient chasser ni aller en beaucoup de lieux."

Dans la "Relation des Jésuites" de l'an 1611, il est écrit : "que les "sauvages s'attachent des raquettes aux pieds à l'aide desquelles ils demeurent dessus la neige."

Dans la "Relation" de 1633, on lit, à la date du 3 décembre : "nous commençames à changer de chaussures et à nous servir de raquettes ; quand je vins à mettre ces grands patins tout plats à mes pieds, je m'imaginai qu'à tous coups je donnerais du nez dans la neige, mais l'expérience m'a fait voir que Dieu pourvoit commodément toutes les nations des choses qui leur sont nécessaires : Je marche librement avec ces raquettes. Pour les sauvages, cela ne les empêche pas de sauter comme des daims ni de courir comme des cerfs."

Ces trois passages tirés d'ouvrages datant des premiers temps de la Nouvelle-France témoignent que ce n'est pas d'hier que ces bizarres chaussures portent le nom de raquettes, mais il reste toujours à connaître quel est le premier européen qui les a baptisées, si ce n'est pas Champlain lui-même.

SON UTILITE

Voilà pour le nom, passons à la chose. En physiologie, on prétend que la fonction crée l'organe ; en sociologie on assure que le besoin crée

l'industrie. Autrement dit, à quelque race qu'il appartienne et sous quelque climat qu'il vive, l'homme sait inventer les instruments plus ou moins compliqués qui peuvent l'aider à améliorer les conditions de son existence. Le Finnois et le Peau-Rouge qui, tous deux habitaient des contrées couvertes de neige se sont fabriqués des chaussures permettant de "flotter" pour ainsi dire, sur les flocons d'eau congelée : chez les uns ce fut le ski, chez les autres la raquette. (1)

Combien utile cette dernière n'a-t-elle pas été ? Sans elle, les missionnaires et les découvreurs des premiers temps de la colonie n'auraient pu suivre les indigènes dans leurs pérégrinations à travers les plaines et les bois.

Sans elle, les soldats canadiens n'auraient pu accomplir plusieurs de ces exploits d'audace qui ont perpétué jusqu'à nous les noms des Le Moyne d'Iberville, Le Moyne de Sainte-Hélène, d'Ailleboust de Mantet et Hertel de Rouville.

Sans elle, les trappeurs et les traiteurs n'auraient pu traquer les bêtes à fourrures jusque dans leurs repaires lointains.

Sans elle, enfin, nos aïeux auraient pu difficilement communiquer entre eux et s'occuper de leurs travaux. Au temps ancien, la raquette fut à l'hiver ce que le canot fut à l'été : un instrument de première nécessité.

ANECDOTE

Signalons, au fil de la plume, que le premier évêque de la Nouvelle-France, Mgr de Laval, ne dédaignait pas de chausser cet appareil. Et l'historien Ernest Gagnon nous apprend que le saint prélat, alors qu'il dépassait la soixantaine, se rendait de Québec à Saint-Joachim de Montmorency, raquettes aux pieds. Or la distance entre ces deux localités est bien de vingt-cinq milles.

LES ANCIENNES RAQUETTES

Avec les progrès, avec l'amélioration des moyens de communications, l'utilité de la raquette a presque disparu, mais par contre sa vogue comme appareil d'amusement persiste toujours. Autrefois, elle était grossière-

(1) Le R. P. Lafitau, missionnaire fameux qui, de l'avis de M. Pierre-Georges Roy, est un de ceux qui ont parlé avec le plus de connaissance des coutumes et des moeurs des sauvages d'Amérique, a émis l'opinion que l'usage de la raquette avait été apporté de l'Asie d'où les premiers sauvages de notre continent sont certainement venus. Et le savant religieux cite plusieurs passages d'histoires anciennes à l'appui de son hypothèse.

ment fabriquée si on en juge par les vieilles gravures, mais depuis un siècle quelle transformation ! Cependant, comme il n'est guère possible de faire connaître les diverses sortes de raquettes d'autrefois et d'aujourd'hui sans le secours de l'illustration il faut donc se contenter ici d'énumérer les principales variantes.

La raquette primitive, complètement ovale, avait une armature constituée de deux pièces de bois ayant chacune la forme d'un U et que l'on réunissait au centre par des lanières. A l'intérieur du cadre, le treillis était souvent remplacé par des peaux. Au moyen de sections de cerceau, les enfants pourraient s'en fabriquer de semblables.

La raquette montagnaise a la forme des éventails chinois. Elle est très estimée pour sa légèreté et son exiguïté par les chasseurs qui ont à traverser des forêts.

La raquette en usage chez les sauvages de la Colombie britannique est décrite comme suit par le R. P. Morice : "Son cadre de bois mesure un pied et demi de largeur au milieu, sur quatre ou cinq de long ; elle est époincée aux deux bouts, surtout à l'arrière, tandis que l'avant est relevé en volute, et garni à l'intérieur d'un réseau de lanières en peau de caribou." (2)

Son poids est considérable et le novice qui la chausse pour faire une longue marche n'échappe pas à ce mal curieux appelé "mal de raquette", qui ne doit pas être autre chose qu'une fièvre de surmenage ou une intoxication causée par une trop grande fatigue. La raquette des Sioux est presque identique, cependant, le devant n'étant pas aussi relevé, il n'est pas retenu à l'une des traverses par une lanière.

La raquette huronne est lancéolée et offre ces particularités que son armature est en deux morceaux réunis à chaque bout et que l'avant est assez relevé.

Les modèles les plus répandus dans notre province se fabriquent dans les dimensions suivantes : pour hommes, elles mesurent 14 par 42 pouces ; pour femmes, elles ont 11 par 36 pouces. D'autres raquettes, dites "spéciales" ont des dimensions bien différentes, ainsi la raquette des bûcherons, 16 x 38 pouces, celle des arpenteurs, 12 x 60 pouces et celle des coureurs, 10½ x 36 pouces.

(2) Morice. *Au pays de l'ours noir. Chez les sauvages de la Colombie britannique*, p. 81.

Quant au poids d'une paire de raquettes il est généralement de deux livres et demie ; toutefois, ce poids peut varier, il est souvent plus lourd que celui que nous venons d'indiquer, mais il est rarement inférieur à une livre et demie, poids règlementaire des raquettes de coureurs.

Pour clore cette partie de notre article, ajoutons que le réseau ou treillis se fait en lanières de peau de caribou, d'original, de vache, de veau ou de cheval. La lanière de caribou est préférable, car elle seule ne se détend jamais.

LES CLUBS

Vers 1840, les Anglais qui appliquent leur esprit d'association à tout, fondèrent dans la métropole canadienne le premier club de raquettes connu. Il avait nom "Montreal Snowshoe Club". Trois ans plus tard, ce club instituait des courses annuelles au vieux champ de courses de la Rivière-Saint-Pierre, compris aujourd'hui dans la ville de Verdun. Cette institution en fit naître d'autres. Des Peaux-Rouges et des Visages-Pâles luttèrent de vitesse et ces tournois devinrent des événements. Les Canadiens-Français se mirent aussi de la partie et deux des nôtres surtout MM. Charles Lamothe et Adélarde Gibeau remportèrent maints triomphes. Lamothe gagna la coupe de Wallingdon en 1879. (3) Cet élégant athlète est mort il n'y a pas longtemps. Quant à Gibeau il vit encore et demeure à Cohoes, N. Y., depuis nombre d'années.

ANCIENS CLUBS CANADIENS-FRANCAIS

Les plus fameux clubs canadiens-français qui ont existé à Montréal, furent le *Canadien* et le *Trappeur*. Ils enrôlèrent les meilleures classes sociales sous leurs drapeaux. Le premier peut citer dans la liste de ses présidents d'honneur, de ses directeurs ou de ses membres : Sir Wilfrid Laurier, les honorables Mercier, L.-O. David, A. Dorion, J.-L. Beaudry, S. Beaudin, etc ; le second, MM. H. Beaugrand, H. Boisseau, P. M. Sauvalle, J.-M. Fortier, F.-G. Granger, Edm. Hardy, A. Desmarteau, L. Ethier, C. R., etc.

LE CANADIEN

Le "Canadien" fut fondé en 1878 par le docteur Kearney, qui n'était irlandais que de nom. Ce club avait pour devise "Soyons distingués, soyons unis" et sa chanson officielle qui, suivant les uns eut pour auteur le docteur Kearney et, suivant d'autres, un M. Charpentier, débutait ainsi :

(3) Voir l'*Opinion publique* du 3 avril 1879.

Le bleu, blanc, rouge est notre emblème,
Nous sommes tous de bons vivants,
Nous ne faisons jamais carême
Et nous chantons par tous les temps :

Refrain :

La raquette est pour nous la vie,
Le Canada notre soutien.

Ces vers pas trop académiques se chantaient sur l'air : *Le curé de notre village.*

LE TRAPPEUR

La chanson officielle du *Trappeur* était plus solennelle ; les paroles étaient de Rémi Tremblay et la musique du célèbre Calixa Lavallée.

En voici un extrait :

Allons gais trappeurs, chaussons la raquette,

 Qui d'un pas léger,

 Nous fera voyager,

Du froid parmi nous, nul ne s'inquiète,

 Nos torses vaillants,

 Portent des cœurs bouillants !

Joyeux et dispos sur la blanche plaine,

 Nous nous élançons ;

 Que le givre en glaçons

Vienne transformer notre chaude haleine.

 Nul ne s'en plaindra

 Et chacun se dira :

Refrain :

 En avant mes braves !

 Jamais le Trappeur

 Ne connaît d'entraves

 Il n'a jamais peur.

Il vit dès antans, marche sur la neige,

Acclame l'hiver et son blanc cortège, etc.

LE VOLTIGEUR

Le poète Louis Fréchette composa lui aussi, un chant de raquetteurs à la demande du *Voltigeur*, de Lévis. Le texte de ce morceau a été reproduit dans le "Glaneur", de Lévis, année 1890. Le premier couplet se lisait ainsi :

Nos ancêtres vaillants soldats,
Forts par le courage et la taille,
Savaient braver nos durs climats
Comme ils affrontaient la bataille.
En raquettes, marcheurs fameux,
Ils ont fait plus d'une conquête.
Marchons comme eux (ter)
A la raquette !

LES COSTUMES

Suivant l'exemple donné par le "Montreal Snowshoe Club", chaque groupement adopta un costume composé d'une tuque, d'une ceinture et d'une paire de bas en laine tricotée, puis d'une culotte et d'une capote avec capuchon en couverte ; enfin, d'une paire de souliers de chevreuil ou mocassins. Le tout était léger, chaud, pittoresque. Les costumes de chaque club se ressemblaient par la forme, mais ils variaient par la couleur.

UNE TRADITION

Le "Montreal Club", le pionnier, avait fait choix de la "tuque bleue" et avec raison. Autrefois, les gens de Montréal portaient généralement une "tuque bleue", ceux des Trois-Rivières, la "tuque blanche", et ceux de Québec, la "tuque rouge", en sorte qu'on savait, par la couleur du bonnet, à quelle partie du pays appartenait un individu.

Pour ce qui est des habits en "couverte", le club de Montréal restait également dans la tradition, car des vêtements de cette sorte étaient jadis en usage, comme le prouve un passage cueilli dans une donation, rédigée par le notaire Vuatier, le 6 janvier 1769. Dans ce contrat, le donataire, entre autres choses, devait fournir au donateur, tous les trois ans, "un capot de couverte avec un capuchon".

AUTRES COSTUMES

Les membres du "Club Canadien" portaient une tuque bleue et rouge avec gland bleu, capote et culotte blanches et bas bleus.

Au "Trappeur", tout était bleu pâle liseré de blanc ; bas, tuque, ceinture, culotte et capote. C'était d'un effet joli. Un club de Québec "l'Union Commerciale", je crois, avait un costume de couleur grise semblable à celle de l'étoffe du pays des patriotes de 1837. Ce costume original eut beaucoup de succès.

LE PALAIS DE GLACE

Un jour, en 1883, quelqu'un proposa de "faire un carnaval". Aussitôt les clubs de raquettes s'emparèrent de l'idée, les souscriptions abondèrent, on érigea de véritables monuments de glace ; les rues regorgèrent de visiteurs et de spectateurs ; l'on vit jusqu'à deux mille raquetteurs portant chacun une torche, descendre du Mont-Royal et s'élancer au milieu d'une pluie de feux d'artifice multicolores, à l'assaut de ces palais d'un jour. Ce fut l'apothéose de la raquette.

L'on répéta ce programme pendant quelques années, mais un jour, tout cela disparut. L'autorité religieuse commença par défendre le port du costume de couverte aux personnes du sexe féminin. Ensuite, les membres des clubs s'aperçurent que leurs réunions hebdomadaires, le soir, offraient des inconvénients graves. On quittait la ville après souper pour traverser la montagne. Après une heure de marche on se reposait dans un hôtel où il fallait bien prendre un verre, puis l'occasion s'en présentant, on dansait, on réveillonnait, on jouait aux cartes, enfin, il fallait bien réintégrer le domicile tard dans la nuit, harassé et vanné. Cela ne faisait pas l'affaire des hommes de profession, des marchands, des commis, des comptables.

Pour comble, les compagnies de chemins de fer et le "Board of Trade" se concertèrent pour abolir les carnivals sous le prétexte que ces fêtes glacées donnaient un mauvais nom à notre pays et semblaient donner raison à Voltaire qui avait écrit que le Canada n'était que des "arpents de neige".

LE SPORT

Et ce fut fini.

Cela n'empêche pas que le sport de la raquette mérite l'attention.

Moins violent que le patinage, le raquetage convient aussi bien à l'âge mur qu'à l'adolescence, au sexe masculin qu'au sexe féminin, et met en action un grand nombre de muscles, il active la circulation et le jeu des poumons, c'est un exercice sain et agréable.

Suivons donc le conseil du poète :

Quand le soleil luit, la neige est coquette,
Moi et lumineux son tapis attend
Le groupe rieur qui sur la raquette
Au flanc des coteaux, chemine en chantant.

E.-Z. MASSICOTTE

JOSEPH DAMOURS DE PLAINES

Sous ce titre, M. Aegidius Fauteux, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (livraison d'avril, pp. 111-112-113), répond à une lettre que j'adressai, il n'y a pas longtemps, à M. P.-G. Roy, le directeur du *Bulletin*, afin de lui signaler une note que je crois entachée d'erreur et dont je faisais tomber la responsabilité sur Mgr Tanguay, l'auteur du *Dictionnaire Généalogique*.

Cette note se rencontre à la page 222 du *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* (1920-1921) et se lit comme suit : "Il s'agit sans doute de Joseph Damours de Plaines qui, d'après Tanguay, serait né en Acadie vers 1700, fils illégitime de Bernard Damours et de Marie de St-Etienne de la Tour."

M. Fauteux a publié ma lettre avec quelques commentaires. Pour jeter un peu de lumière sur la question et pour montrer que Mgr Tanguay n'est pas en faute, il me renvoie à l'acte du second mariage de Joseph Damours, en date du 29 juillet 1754, où il serait déclaré fils de Marie de St-Etienne de la Tour.

M. Fauteux me présente un acte authentique, aussi bien de son argumentation je ne relèverai que le passage suivant : "J'avais simplement écrit, ajoute-t-il, que Joseph Damours *serait* d'après Tanguay un fils de Marie de St-Etienne de la Tour. M. Couillard n'accepte même pas ce conditionnel. Il affirme tout uniment que Joseph Damours n'est pas le fils de Marie de St-Etienne de la Tour."

Si M. Fauteux veut se donner la peine de se relire, il constatera que, d'après la construction de sa phrase, la condition qu'il y a insérée se rapporte bien plus à la date qu'à l'illégitimité de la naissance de Joseph Damours. J'avais une raison de croire que Mgr Tanguay avait fait erreur lui qui, au témoignage des chercheurs, en a commis tant d'autres. Si le document cité par M. Fauteux m'était inconnu, j'avais souvenir, par ailleurs que, parmi les nombreuses notes que j'ai recueillies un peu partout depuis vingt ans, se trouvait un document qui contredit Mgr Tanguay. Aussi ai-je tout bonnement pensé que ce dernier avait commis une erreur d'annotation en plaçant un renvoi au nom de Joseph Damours quand il aurait voulu, par ce même renvoi, indiquer que la mère de Marie-Jeanne Le Borgne de Belleisle fut, à la vérité, Marie de St-Etienne de la Tour.

M. Fauteux peut se tenir pour assuré qu'en tout cela je n'ai pas eu la moindre intention de pallier les fautes qui se pourraient rencontrer dans la vie des membres de la famille Couillard ou de ses alliés aussi nombreux que les étoiles, ni encore d'étendre sur eux ma protection "sentimentale."

Que M. Fauteux recoure au registre de la paroisse de St-Joseph de Lévis, à la date du 27 juillet 1735, il trouvera que lors de son premier mariage, Joseph Damours est dit fils d'Anne (pour Jeanne) Le Borgne, de Port-Royal, Acadie.

M. Fauteux qui "a l'habitude de prendre les choses telles que les lui apporte l'histoire et sans s'en émouvoir" pourra constater que le dit Joseph Damours, d'après nos deux documents, a eu la bonne fortune d'avoir deux mères ? Malgré son sang froid accoutumé, en présence de ces deux actes contradictoires, pourra-t-il ne pas avouer qu'il y a erreur quelque part ? Comme le second acte m'était inconnu et comme, par ailleurs, il n'existe aucun motif de mettre en suspicion la note que je possède et que j'ai contrôlée depuis que M. Fauteux a écrit son article, n'avais-je pas une raison "suffisante" de croire à une erreur de Mgr Tanguay qui a vu les deux actes ? En effet il les mentionne tous les deux et particulièrement le premier figure à deux reprises dans le IIIe tome de son *Dictionnaire*.

De tout ce qui vient d'être écrit on peut voir qu'il reste à décider lequel des deux documents doit être accepté ? On me permettra de rappeler que le mariage de Joseph Damours en 1735 fut contracté en présence du père de l'époux, et qu'il est dit le fils d'Anne Le Borgne, que celle-ci mourut en 1711. Le second mariage eut lieu dix-neuf ans plus tard. L'acte lui donnerait pour mère Marie de St-Etienne de la Tour, que le recensement de Port-Royal fait en 1700, dit âgée de 47 ans. Ainsi, de son gendre et du vivant de sa fille, elle aurait eu un fils à un âge où de tels cas ne se produisant qu'accidentellement ?

En attendant que je puisse jeter plus de lumière sur cette "petite affaire" les lecteurs du *Bulletin* me rendront sans doute le témoignage que si je porte un certain culte à la famille Couillard "et à ceux qui de loin ou de près ont l'honneur de s'y rattacher", je m'efforce, autant qu'il est en mon pouvoir de l'appuyer non pas seulement sur le "sentiment" mais bien sur des documents qui en valent d'autres. . . .

A. COUILLARD DESPRES, ptre.

UN AUTRE TESTAMENT DU DOCTEUR SARRAZIN

M. E.-Z. Massicotte a publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (vol. XXVI, p. 317) un testament du médecin du roi Michel Sarrazin reçu à Montréal le 13 août 1692 par le notaire Adhémar. Celui-ci déclare dans cette pièce que Sarrazin est "gysant au lit malade dans une des salles de l'hôpital Saint-Joseph."

Un mois plus tard, le 14 septembre 1692, Sarrazin de retour à Québec, fait un nouveau testament devant le notaire Genaple. Sarrazin était alors chez son ami Franquelin, hydrographe du roi, "détenu au lit malade mais sain d'esprit et entendement." Sarrazin ne change pas dans ce nouveau testament les dispositions de son testament fait à Montréal le 13 août précédent, mais il lègue à son frère les biens qu'il a en France.

"Pardevant le notaire gardenotes du Roy en sa Prévosté de Québec en la Nouvelle-France soussigné fut présent en sa personne le sieur Michel Sarrazin, chirurgien major des troupes de Sa Majesté en ce pays, estant de présent en cette ville, logé maison du sieur Franquelin, place Notre-Dame, où il est détenu au lit malade en la première chambre de la d. maison ayant veü sur la d. place mais sain d'esprit et entendement, comme il est apparu au dit notre et aux temoins en fin nommés et soussignés, lequel de sa bonne, pure, franche et libre volonté et sans aucune induction ny contrainte de quy que ce soit, mais parce qu'ainsy luy plaist a par ces présentes fait donation à cause de mort au sieur Claude Sarrazin, son frère, bourgeois, demeurant à Nultz, en Bourgogne, et à ses enfans nez et à naître de loyal et légitime mariage de la propriété de tous les biens meubles, immeubles, droits, noms et actions qui pourront luy compter et appartenir au temps de son deces en l'ancienne France ayant iceluy donateur disposé de ceux qui luy peuvent appartenir en ce dit pays de la Nouvelle-France qu'il réserve par ces présentes : pour des dits biens qui se trouveront luy appartenir en l'Ancienne France, au temps de son décès (sans aucune chose d'iceux en réserver) jouir, faire et disposer dès lors, par le d. sr Claude Sarrazin, son frère, comme de son propre, au moyen de la présente donation : à condition que le dit donataire et ses dits enfans supporteront toutes les dettes et charges de son hoirie, et feront prier Dieu pour le repos

de son âme à leur discrétion ; iceluy donateur estant persuadé qu'ils s'en acquitteront dignement ; et à condition encor qu'honneste femme Magdeleine Bonnefoy, sa mère, veuve de Me Claude Sarrazin, lieutenant en la justice des terres de l'abbaye de Cîteaux, jouira pendant sa vie de l'usufruit et revenus de tous les dits biens meubles et immeubles ; lequel usufruit luy tiendra lieu de la légitime qu'elle peut prétendre en la succession d'iceluy donateur : dont il la supplie de vouloir se contenter, et où sa dite mère prefererait la dite légitime au dit usufruit : en ce cas, il veut et entend qu'elle luy soit payée telle qu'elle peut luy estre deuë par droit et coutume, en cas de besoin le dit donateur l'institue son héritière laquelle donation il veut et entend sortir son plein et entier effet par la meilleure forme que donation et disposition à cause de mort puisse valoir et subsister : cassant, revoquant et annullant toutes autres donations et dispositions de dernière volonté qu'il peut avoir cy devant faites de quelque nature qu'elles soient, et nonobstant toutes clauses rogatoires et déroatoires qui pourraient y estre apposées à la réserve du don qu'il a fait de ce quy lui appartient en ce dit pays qu'il veut avoir son effet par préférence. Ce fut ainsy fait et passé au lieu que dit est, maison du d. sieur Franquelin, hydrographe du Roy, sur les neuf heures du matin le quatorzie. jour de septembre l'an 9 b c quatre vingt douze, et par nous dit notaire leu et releu au d. donateur présence du dit sieur Franquelin et du sieur de Pionsac, demeurant en cette dite ville, témoins quy ont avec le dit donateur, et nous signé ces présentes.

SARRAZIN, FRANQUELIN, PIONSAC (1)

(1) Le notaire Genaple a oublié de signer.

QUESTION

Dans son livre admirable *Aux Glaces Polaires*, le Père Duchaussois parle de quinze cahiers de notes prises par Mgr Isidore Clut pendant ses années de mission dans l'extrême nord du Canada. Le Père Duchaussois a vu et lu ces cahiers qui doivent contenir des choses précieuses pour l'histoire de nos missions. Il souhaite même que ces cahiers seront publiés un jour. Pourriez-vous me dire où sont conservés les papiers de Mgr Clut ?

O. M. I.

LES CHABOILLEZ

(suite) (1)

DEUXIEME GENERATION

Elevé dans la région du Détroit, Charles Chaboillez II ne pouvait éviter de se familiariser avec le négoce des fourrures, seule occupation lucrative des *pays d'en haut* et il paraît s'y être adonné exclusivement et avec succès.

Au poste de Mackinac, il épousa, le 22 septembre 1735, Marie-Anne Chevallier, née à Montréal en 1712 (2) et qui était fille de J.-B. Chevallier, marié à Françoise Alavoine. Cette famille vécut à Montréal entre 1709 et 1718, puis elle émigra vers l'Ouest un an ou deux avant les Chaboillez et les Jean (3). Signalons ici que la copie des registres de Mackinac qui existe à Ottawa ne fournit pas les noms des pères et mères des époux qui furent unis à Mackinac avant 1744, mais que nous avons trouvé les renseignements qui établissent la parenté de Charles Chaboillez et de Marie-Anne Chevallier dans les pièces d'un procès qui eut lieu à Montréal, les 9 et 10 avril 1748 (4). Dans ces documents on relève que Marie-Anne Chaboillez, femme de Pierre Parent, absent, vivait alors à Montréal et que Françoise Alavoine, belle-mère de Charles Chaboillez, était veuve de J.-B. Chevallier (5).

Du mariage de Charles Chaboillez II avec Marie-Anne Chevallier naquirent au moins neuf enfants tous baptisés à Mackinac.

1—*Charles-Jean-Baptiste*, bapt. le 9 juillet 1736, épousa à Montréal en 1769, Marguerite Larchevêque.

2—*Augustin*, bapt. le 26 juillet 1739, marié en 1765, au Détroit, puis en 1770, à Montréal.

3—*Louis-Joseph*, bapt. le 24 octobre 1741, marié à Montréal en 1766 à Angélique Baby-Chenneville.

(1) Voir *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XXVIII, p. 184.

(2) Tanguay, III, 56.

(3) Tanguay, II, 593, et IV, 594.

(4) Reg. des audiences, 174-8.

(5) Françoise Alavoine, veuve de J.-B. Chevallier, fut inhumée à N.-D. le 20 mars 1756.

4—*Paul-Amable*, bapt. le 21 juin 1743. De lui nous savons qu'il obtint permis de trafiquer dans l'Ouest en 1769, 1772 et 1773 (6) et c'est tout.

5—*Pierre-Louis*, bapt. le 1er février 1745. En 1768, il était à Montréal et signe un acte avec sa mère. (7) Nous voyons que plus tard, il obtint permission de trafiquer dans l'Ouest en 1772 et 1776. On peut supposer qu'il alla finir ses jours chez son neveu, l'abbé Chaboillez, curé de Longueuil, car c'est dans cette paroisse, qu'il fut inhumé le 14 janvier 1807.

6—*Marie-Anne Marthe*, bapt. le 4 mai 1746. Elle épouse, à la Christ Church de Montréal, le 4 avril 1769, le docteur Richard Hope. En 1773, le 9 septembre, elle fut marraine d'un enfant d'Augustin, son frère; nous perdons ensuite sa trace.

7—*François-Hippolyte*, bapt. le 8 octobre 1751. Il épousa Marie-Anne Gagnier à Montréal, en 1777 (8).

8—*Marie-Charlotte-Domitilde*, bapt. le 4 avril 1753. Mariée, à la Christ Church de Montréal, le 4 janvier 1777, à James Doige qui avait épousé en premières noces, à la même église, le 6 août 1774, demoiselle Marie-Josephite Leduc Saint-Omer, qui mourut le 2 janvier 1776.

Du mariage Doige-Chaboillez naquirent *Marie-Anne* bapt. en 1778 ; *Jacques*, bapt. en 1780, *Geneviève-Rebecca*, bapt. et inhumée en 1784 ; *Elizabeth*, bapt. en 1785 et morte en 1788. Le sieur Doige qui était marchand-voyageur dut trouver son trépas dans l'Ouest et il n'avait pas fait florès, car un document nous apprend qu'en 1805, sa veuve était dans la misère. Celle-ci fut inhumée à Notre-Dame, le 15 juillet 1808, âgée de 53 ans.

9—*Marie-Renée*, bapt. le 14 août 1754. Elle épousa, à Montréal, le 3 avril 1780, Jean Saupin, notaire de l'Assomption, veuf de Madeleine Guillon. Dans son acte de mariage, elle dit avoir 24 ans, quand en réalité elle en avait 36. Elle signe toujours *Rénette Chaboillez*.

Charles Chaboillez II, qui fut inhumé à Mackinac le 19 novembre 1757, âgé de 50 ans et 11 mois, consacra toute sa vie à la traite des pelleteries et nous voyons par une lettre du 27 octobre 1757 (9) qu'il était,

(6) Archives publiques, Ottawa, Série S.

(7) Greffe Mézières, 31 mai 1768.

(8) Archives publiques, Ottawa, Série S.

(9) Lettre de Jean Décary, marchand-voyageur, datée de Michel-Makinac et conservée dans les archives de Montréal.

L'année même de sa mort, au fort Saint-Joseph où il devait avoir un comptoir et où ses fils trafiqueront également après lui. Sa veuve, Marie-Anne Chevallier revint demeurer à Montréal et y vécut longtemps dans une grande aisance si l'on en juge par diverses transactions. Celle-ci, entre autres : le 1er septembre 1763, elle achète une maison rue Saint-Paul, côté sud (10) au prix de 9000 livres. Elle paye comptant 6000 livres et le reste deux ou trois ans après (11).

Sur la fin de sa vie, en 1786, elle hypothéqua cet immeuble pour la somme de 5000 livres à son fils Charles-Jean-Baptiste (12) et elle alla vivre à l'Hôpital-général des Soeurs Grises où elle fut confirmée le 5 août 1787, âgée de 75 ans, par Mgr Hubert, coadjuteur de Mgr Mariauehan d'Esglis (13).

Madame Chaboillez mourut l'année suivante et fut inhumée le 14 juillet 1788, âgée de 82 ans, dit l'acte de sépulture, ce qui est erroné, puisqu'elle était née en 1712.

Marie-Anne Chevallier, si on en juge par les notes que nous avons relevées, fut gratifiée d'une vieillesse exempte de souci et d'infirmité. Elle fut présente à presque tous les mariages de ses enfants ainsi qu'aux baptêmes de plusieurs de ses petits enfants, et chaque fois elle signa d'une belle et large écriture qu'un graphologue aurait plaisir à étudier.

E.-Z. MASSICOTTE

(à suivre)

(10) Greffe de Panet.

(11) Cette propriété est décrite au *Terrier de Montréal*, p. 69, No. 37, plan 136.

(12) Greffe Papineau, 4 mai 1786.

(13) *Annuaire de Ville-Marie*, 5e liv., vol. II, p. 98.

QUESTION

Quel est ce sieur Suisse, capitaine de milice de la Baie Saint-Paul, dont il est question dans "Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759" que vient de publier M. Aegidius Fauteux? Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne nous donne aucune information pour nous permettre d'identifier le susdit Suisse qui, d'après M. Fauteux, était un ignoble personnage.

BAIE ST-P.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Revue Canadienne (Suite)

La monnaie canadienne sous le régime français, par N.-E. Dionne (vol. de 1893, pp. 30, 72).

La pomme de terre, par Benjamin Sulte (vol. de 1893, p. 84).

Jacques Cartier, par l'abbé Auguste Gosselin (vol. de 1893, p. 96).

L'abbé Léon Provancher, par l'abbé F.-A. Baillairgé (vol. de 1893, p. 104).

Alexis Bonami dit Lespérance, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1893, p. 207).

Le fort et le château Saint-Louis, à Québec, par Ernest Gagnon (vol. de 1893, pp. 219, 279, 351, 456, 591, 658, 713; vol. de 1894, pp. 96, 149, 268, 341, 538, 593, 682, 736).

L'église de la Longue-Pointe, par A. Bellay (vol. de 1893, p. 420).

Daniel-Greysolon Duluth, par Benjamin Sulte (vol. de 1893, pp. 480, 541).

La ruine d'une église naissante, par N.-E. Dionne (vol. de 1893, p. 490).

Les Iroquois au Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1894, p. 137).

Octave Crémazie, par l'abbé N. Degagné (vol. de 1894, pp. 321, 415, 472).

La première charte constitutionnelle de la Nouvelle-France (1647), par T.-P. Bédard (vol. de 1894, p. 351).

Les frères Kirke, 1628-1629, par T.-P. Bédard (vol. de 1894, p. 705).

Saint-Boniface et l'arrivée de Mgr Taché à la Rivière-Rouge, par T.-A. Bernier (vol. de 1894, p. 721).

Voyage du Frère Taché de Boucherville à St-Boniface en 1845, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1895, p. 154).

Certificat compromettant, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1895, p. 211).

Les Dames du Sacré-Coeur (vol. de 1895, p. 213).

Une héroïne canadienne (Madeleine de Verchères), par Raoul Renault (vol. de 1895, pp. 279, 340).

La Congrégation de Sainte-Croix au Canada, par J.-C. C. (vol. de 1895, p. 419).

Philippe Aubert de Gaspé, par l'abbé N. Degagné (vol. de 1895, pp. 456, 524).

Les Raudot, intendants de la Nouvelle-France, par N.-E. Dionne (vol. de 1895, p. 610).

Légendes du Nord-Ouest: dernier combat des Sauvages au Manitoba et Picheito, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1896, p. 11).

L'esprit d'autrefois, par Ernest Gagnon (vol. de 1896, p. 23).

Le château de Collier, en France, par Ernest Gagnon (vol. de 1896, p. 264).

Légendes du Nord-Ouest: La danse des Faisans, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1896, p. 285).

Histoire de la charité à Montréal, par J. Germano (vol. de 1896, p. 423).

Les Métis Canadiens-Français, par Camille Derouet (vol. de 1896, pp. 611, 658).

Quelques erreurs historiques à corriger, par l'abbé G. Dugast (vol. de 1896, p. 676).

Le P. Claude-Godefroy Coquart, S.J., premier apôtre de la Rivière-Rouge, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1897, p. 81).

Betsiamis, par l'abbé V.-A. Huard (vol. de 1897, p. 625).

L'étendue du Canada et des Etats-Unis comparée à celle de diverses puissances de l'Europe (vol. de 1898, p. 21).

Contes, formulettes et blason populaire, par Ernest Gagnon (vol. de 1898, p. 253).

Le R. P. Jean-Pierre Aulneau, S.J., par L.-A. Prudhomme (vol. de 1898, pp. 365, 422).

Le typhus de 1847 (vol. de 1898, pp. 599, 665, 719, 794, 847; vol. de 1899, pp. 29, 102, 247).

Les Aborigènes et leurs droits de propriétaire, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1899, p. 21).

Mgr Alexandre Taché, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1899, 2e partie, p. 31).

L'Hôpital-Général de St-Boniface de la Rivière-Rouge (1844), (vol. de 1899, 2e partie, pp. 183, 254, 406; vol. de 1900, pp. 128, 206, 360, 450; 2e partie, pp. 27, 376, 456; vol. de 1901, pp. 142, 213, 303; 2e

partie, p. 220; vol. de 1902, p. 32; vol. de 1902, p. 62; 2e partie, pp. 369, 506).

La renaissance de la nationalité française en Acadie, par Camille Derouet (vol. de 1899, 2e partie, pp. 289, 335).

Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France, par l'abbé L. Lindsay (vol. de 1899, 2e partie, pp. 327, 418; vol. de 1900, pp. 109, 270, 345; 2e partie, pp. 14, 260, 342, 420; vol. de 1901, pp. 111, 184, 279, 370, 436; 2e partie, pp. 30, 131, 183, 267, 337; vol. de 1902, pp. 23, 119, 177).

Louis Jolliet, par Ernest Gagnon (vol. de 1900, pp. 183, 330, 431; 2e partie, pp. 33, 141, 277, 358, 437; vol. de 1901, pp. 132, 196, 252, 359, 453; 2e partie, pp. 42, 190, 257).

La compagnie de la Baie d'Hudson avant la Vêrandrye, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1900, p. 442).

Le comté de Nicolet autrefois, par Benjamin Sulte (vol. de 1900, 2e partie, pp. 48, 451; vol. de 1901, p. 219).

L'assemblée de 1701, par R.-W. McLachlan (vol. de 1900, 2e partie, p. 323).

Louis-Philippe Hébert et son oeuvre, par J.-B. Lagacé (vol. de 1901, p. 7).

Poésie d'outre-tombe, par Ernest Gagnon (vol. de 1901, p. 89).

La langue française au Canada, par J.-P. Tardivel (vol. de 1901, p. 329).

Vitalité de la race française au Canada, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1901, 2e partie, pp. 18, 117).

Le Frère Alexis Raynard, O.M.I., par L.-A. Prudhomme (vol. de 1901, 2e partie, p. 207).

Naufrage du P. Crespel sur l'île d'Anticosti, par Mgr Guay (vol. de 1902, pp. 245, 336).

Notre-Dame d'Auriesville, dans l'état de New-York, par l'abbé Leleu (vol. de 1902, p. 370).

Le massacre de l'île d'Anticosti, par Mgr Guay (vol. de 1902, 2e partie, p. 453).

Charles Lesieur et la fondation d'Yamachiche, par F.-L. Desaulniers (vol. de 1902, 2e partie, pp. 85, 254, 340, 502).

L'hon. Joseph Royal, par l'abbé Dugast (vol. de 1902, 2e partie, p. 289).

Une page de l'histoire d'Yamachiche, par l'abbé Gérin (vol. de 1902, 2e partie, p. 435).

Jean Cabot, par Pascal Poirier (vol. de 1903, pp. 22, 139).

Chateaubriand en Amérique, par Edmond-J.-P. Buron (vol. de 1803, pp. 41, 176).

Les premiers aborigènes du Manitoba et du Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1903, p. 262).

L'Université Laval et ses origines, par l'abbé Camille Roy (vol. de 1903, p. 349).

Le siège de Québec en 1759, par N.-E. Dionne (vol. de 1903, 2e partie, p. 5).

Au Canada, par P. de Labriolle (vol. de 1903, 2e partie, p. 186).

Découverte des ruines du Fort Saint-Charles, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1903, 3e partie, p. 22).

Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette (vol. de 1903, 3e partie, pp. 54, 190, 225, 392).

Monographie d'une famille canadienne-française (Les Juchereau-Duchesnay), par H.-J.-J.-B. Chouinard (vol. de 1903, 3e partie, p. 138).

Le greffe du notaire Jean Cusson, par F.-L. Desaulniers (vol. de 1904, p. 62).

La généalogie au Canada-français, par E.-Z. Massicotte (vol. de 1904, p. 81).

La famille Lesieur et les premiers colons d'Yamachiche, par R. Bellemare (vol. de 1904, p. 368).

L'élément français au Nord-Ouest: Voyageurs canadiens-français et Métis, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1904, 2e partie, pp. 115, 380).

Notre histoire, par Horace Bazin (vol. de 1905, p. 116).

La population française du Canada, par Errol Bouchette (vol. de 1905, p. 362).

Nos prêtres éducateurs, par l'abbé Elie-J. Auclair (vol. de 1905, p. 390).

Quelques notes sur Octave Crémazie, par Ernest Gagnon (vol. de 1905, 2e partie, pp. 229, 230).

Jugements et sentences du Conseil Souverain, par Benjamin Sulte (vol. de 1887, p. 257).

Urbain Delormg, chef des prairies, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, p. 270).

- Joliette, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 328).
- Mgr Ignace Bourget, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 393).
- Les Ojibways, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, p. 450).
- Les *Mémoires* de M. de Gaspé, par Chs-M. Ducharme (vol. de 1887, p. 514).
- Le Nord-Ouest d'autrefois, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, pp. 557, 643).
- Mgr Jean-Jacques Lartigue, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 579).
- Les Aborigènes de l'Amérique du Nord, par Edmond Lareau (vol. de 1887, p. 583).
- Mgr Chs-Edouard Fabre, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 647).
- Mgr L.-F. Lafèche, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 650).
- Les Jésuites du Canada sous la domination anglaise, par Philalèthe (vol. de 1888, pp. 25, 95).
- Le Nord-Ouest d'autrefois: lord Selkirk, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1888, pp. 149, 433).
- Le Père Marquette, par L. M. (vol. de 1888, p. 283).
- Le Fort Garry, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1888, p. 289).
- Une Histoire du Canada, par A. Bouchard (vol. de 1888, pp. 348, 729).
- Des figures oubliées de notre histoire: Frères Récollets, Frères Jésuites, Frères Gris donnés, Domestiques, par N.-E. Dionne (vol. de 1888, p. 382).
- Notes historiques sur la Baie d'Hudson, par G. Dugast (vol. de 1888, pp. 451, 589).
- Les Soeurs de la Charité, par Mgr A. Taché (vol. de 1888, p. 501).
- Mgr de Laval-Montmorency, par J.-Hermas Charland (vol. de 1888, p. 601).
- Mgr J.-O. Plessis, par J.-Hermas Charland (vol. de 1888, p. 719).
- Mgr Dominique Racine, par J.-Hermas Charland (vol. de 1888, p. 724).
- Notes sur l'Acadie (vol. de 1888, p. 785).
- Le chevalier d'Iberville, par L. Gougeon (vol. de 1889, p. 32).
- Mgr Antoine Racine, par J.-Hermas Charland (vol. de 1889, p. 59).
- Législation et administration de la justice sous le gouvernement

d'Assiniboia, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1889, pp. 70, 121, 229, 369).

Le premier vapeur océanique, le *Royal William*, par Eugène Rouillard (vol. de 1889, p. 74).

Les lieutenants-gouverneurs de Gaspé, par N.-E. Dionne (vol. de 1889, p. 100).

De quelques coutumes notariales, par J.-Edmond Roy (vol. de 1889, pp. 126, 184, 215).

Mgr L.-N. Bégin, par J.-Hermas Charland (vol. de 1889, p. 152).

Le mal de terre, par N.-E. Dionne (vol. de 1889, p. 205).

Un document historique: liste du mobilier qui fut saisi en 1800 par le shérif de Québec à la mort du Père Jésuite Casot, par J.-Edmond Roy (vol. de 1889, p. 271).

Le curé Montenon de LaRue, par J.-Edmond Roy (vol. de 1889, p. 289).

Parallèle historique entre le comte de la Galissonnière et le comte de Dufferin, par J.-M. LeMoine (vol. de 1889, p. 297).

Les premiers almanachs canadiens, par Eugène Rouillard (vol. de 1889, pp. 317, 411, 458).

Mémoire sur le Père Marquette, par Jacques Viger (vol. de 1889, pp. 385, 446).

Le Conseil d'Assiniboia, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1889, p. 493).

Nos quatre historiens modernes, Bibaud, Garneau, Ferland et Faillon, par A. Lefranc (vol. de 1890, p. 19).

Le séminaire de Notre-Dame des Anges, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, pp. 65, 148).

Dans le pays d'en haut, un procès au Fort York, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1890, p. 82).

Quelques pages de Garneau, par A. Lefranc (Vol. de 1890, pp. 137, 238).

La charité autrefois, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 211).

Notre-Dame de Rocamadour, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 334).

LeGardeur de Saint-Pierre, par Edmond Mallet (vol. de 1890, p. 520).

Louis Chambalon, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 535).

Le plus grand des Souriquois, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, p. 577).

- La Justice seigneuriale de Notre-Dame des Anges, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 594).
- Les Indiens en France, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, p. 641).
- Français et Sauvages, leur amitié, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, p. 705).
- Établissement des Soeurs de la Charité à la Rivière-Rouge, par G. Dugas (vol. de 1890, p. 719; vol. de 1891, p. 21).
- L'intendant Robert, par J.-Edmond Roy (vol. de 1891, p. 28).
- Le R. P. Etienne de Carheil, par Pierre Veuillot (vol. de 1891, p. 95).
- La Croix et le manitou, par L.-P. Sylvain (vol. de 1891, p. 148).
- La villa de la Broquerie, par le R. P. Louis Lalande (vol. de 1891, p. 153).
- Guillaume Audouard Saint-Germain, par J.-Edmond Roy (vol. de 1891, p. 213).
- Jean-François Doublet, par N.-E. Dionne (vol. de 1891, p. 278).
- Le curé Philippe Boucher, par J.-Edmond Roy (vol. de 1891, p. 337).
- Le fort Jacques-Cartier et la *Petite-Hermine*, par N.-E. Dionne (vol. de 1891, pp. 406, 448, 526).
- Horace Bélanger, facteur en chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1891, p. 464).
- Le collège Sainte-Marie de Montréal, par Bellay (vol. de 1891, p. 578).
- Observations sur une étude archéologique de M. N.-E. Dionne (Le fort Jacques-Cartier et la *Petite-Hermine*), par Paul de Cazes (vol. de 1891, p. 665).
- M. de Maisonneuve et les origines de Montréal, par William Baker (vol. de 1891, p. 721).
- Les Oblats au Canada, par Bellay (vol. de 1892, p. 3).
- A la conquête de la Liberté en France et au Canada, par A.-D. De Celles (vol. de 1892, pp. 130, 278).
- Réminiscences historiques: Norway House, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1892, p. 214).
- Le traité de Paris: son effet dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1892, p. 449).

P.-G. R.

(A suivre)

LETTRE DE M. HOCQUART,
intendant de la Nouvelle-France, au ministre
(28 septembre 1740)

Monseigneur,

Depuis longtemps, vous avez été informé en détail de ce qui s'est passé à la Louisiane à l'occasion de l'expédition qui avait été projetée contre les Chicachas.

Nous ne savons point encore quel succès auront eu les négociations de paix qui avaient été entamées entre M. de Bienville et ces Sauvages, tout le monde présume qu'elles n'auront point eu lieu après la séparation des troupes qui étaient au fort de l'Assomption.

Les munitions et marchandises envoyées de Rochefort cette année se sont trouvées d'aussy bonne qualité et aussy bien conditionnées que celles de l'année dernière.

M. de Ricouart m'a adressé le mémoire de la visite qui a esté faite du bray sec et de la résine qui furent envoyés l'année dernière à Rochefort.

Il paraist que l'on a esté content du bray sec et que le seul défaut que l'on a trouvé à la résine a esté d'être trop cuite.

Le nommé Servadec (?) qui est chargé de cette fabrique n'est point encore de retour de Berthier (gouvernement de Montréal) où il a continué à fabriquer ces matières. Je luy remettrai, à son arrivée, une copie du mémoire et je luy recommanderay de se conformer l'année prochaine à ce qu'il prescrit.

La culture du chanvre se maintient comme à l'ordinaire, les habitants de Champlain et de Batiscan continuent d'en livrer dans les magasins ; il y en a aujourd'hui trente milliers de reste qui n'ont pu être consommés par les trois cordiers établis à Québec.

Les navigateurs sont si mécontents de leur ouvrage que ce n'est que dans une nécessité pressante qu'ils les employent.

Je croirais qu'il conviendrait qu'il y eut un cordier qui travaillat fidèlement et qui eût inspection sur les autres, je m'en servirais dans les occasions du service, on jugerait son ouvrage, mais j'estime que pour l'engager à bien faire, vous pourriez, Mgr., luy donner seulement 20 ou

30 pistoles par an, en le décorant de la qualité de Maître cordier du port de Québec.

Cet expédient, non-seulement procurerait plus fortement le débouché des chanvres qui sont en magasin, qui deviendraient de plus en plus à charge à cause de l'infidélité des autres cordiers, mais encore deviendrait par là aux habitants occasion d'augmenter leurs cultures.

Le magasin de la Potasse sera plein l'année prochaine des effets destinés pour l'armement de la flûte le *Canada*.

J'ai été dans la nécessité, dès cette année de faire placer ces trente milliers de chanvre dans un petit hangard, près de la redoute du Palais, et qui me seroit utile pour des besoins plus pressents.

Le sieur Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, est un des officiers subalternes de la colonie qui fait le mieux sa charge.

En toute occasion, il se distingue par son zèle et son attachement au service.

Il vient de faire un long et pénible voyage dans la rivière du fort Frontenac, pour la découverte des chenières qui s'y trouvent.

De retour à Montréal, je l'ay envoyé au lac Champlain pour y sonder la rivière Chambly, à Pile aux Noix, il a troué ensuite au chemin du fort Chambly du rapide St-Jean et il n'a pas laissé de faire d'autres courses dans différents quartiers de la Colonie, soit pour y tracer de nouveaux chemins ou pour faire entretenir les anciens. Il est pauvre et chargé d'une très nombreuse famille.

Je crois, Monseigneur, que vous le trouvez digne des grâces du Roy, et de la gratification extraordinaire de 100 livres que vous avez eu la bonté de lui accorder pendant plusieurs années et que vous lui avez retranchée celle-cy.

Tous les bleds que j'avais prêtés en 1738 aux habitants pour leurs semances ont été rendus et même au delà parce que j'ay eu attention à faire faire ce remplacement, en égard du prix qu'il recevait la même année, c'est ce qui fait qu'il eût trouvé 129 minots remis de plus dans les magasins.

Cet arrangement n'a point eu lieu pour les pauvres habitants qui n'ont point esté en état de satisfaire et qui je présume que plusieurs consommèrent alors le peu de bled que je leur fis donner pour éviter la faim.

La même différence de prix fait qu'il en a toujours coûté au Roy environ 700 livres, somme modique pour des temps aussy fâcheux.

Je ne pourrai vous envoyer, Monseigneur, que par les vaisseaux marchands, les inventaires des divers magasins ; je ne les ay pas encore tous reçus.

Depuis le compte que M. le marquis de Beauharnois et moy avons eu l'honneur de vous rendre en commun de l'affaire d'entre le sieur Normand (?) et le sieur Lestage, il ne m'a pas été possible d'engager les parties dans un accommodement ; l'affaire fut portée au Conseil le 19 décembre 1739 ; l'arrêt du même jour a confirmé la sentence du premier juge, sans avoir égard au prétendu acte de cession.

Les écrits respectifs des parties ont été supprimés et il a été ordonné que tout l'acte de cession que plusieurs lettres du sieur Barret (?) a différents particuliers et autres pièces concernant l'indue retention de ses effets par le sieur Normant, demeureront déposés au greffe du Conseil.

Cy-joint la copie du prononcé de cet arrest contre lequel il ne m'est point revenu qu'aucun ecclésiastique de Québec ayt murmuré.

J'ay fait avertir la nommée Magdeleine Arsenault de prendre les mesures qu'elle jugera à propos pour retirer à la Louisiane la somme de 916 l. 15 d. pour le montant des effets confisqués sur Jacques Labarre, son mary.

Je suis, etc.

HOCQUART

Québec, le 28 septembre 1740 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

POTIER DE POMMEROY

Dans le *Bulletin* d'avril dernier, M. Régis Roy nous apporte, d'après M. de la Morinerie, quelques renseignements intéressants sur la descendance de cet officier de l'île Royale. On me permettra peut-être de les compléter. M. de la Morinerie ne donne qu'un seul enfant à Gédéon de Pommeroy de son deuxième mariage avec Marie de Grange. Nous en connaissons au moins trois, d'après l'Etat des pensions publié à Paris en 1791, à savoir :

Jean-Baptiste, né le 8 octobre 1766, pension de 200 livres, jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second ;

Louis-René, son frère, né le 8 juin 1767, même pension ;

Marie-Anne-Julie, née le 20 février 1770, même pension.

Ces trois enfants vivaient encore en 1789 et résidaient à Corme-Royal, aujourd'hui dans la Charente-Inférieure.

Marie de Grange, deuxième femme de M. de Pommeroy, a dû mourir en 1771. J'ai sous les yeux une lettre autographe de M. de Pommeroy, écrite de Saintes en 1773 au chevalier d'Aillebout d'Argenteuil, l'oncle de sa première femme, et il lui annonce qu'il réside près de Saintes, sur sa terre de Bellevue, qui lui est venue par sa seconde femme "morte il y a deux ans".

M. de Pommeroy s'est remarié une troisième fois, après 1771, avec Marie-Jeanne Daccarette, née à Louisbourg en 1726, et veuve de Charles Denis, mort en 1758, capitaine et second aide-major à Louisbourg. D'après l'état des pensions, M. de Pommeroy et sa troisième femme vivaient encore en 1791.

AEGIDIUS FAUTEUX

REPOSES

Une Bourbon à Saint-Valère de Bulstrode (IX, pp. 32, 59).—Au mois de mai 1882, M. l'abbé Edouard Brunel inhumait dans le cimetière de Saint-Valère de Bulstrode une vieille personne connue sous le nom de Louise LeBourbon, âgée, disait-on de 92 ans.

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1903 (vol. IX, p. 59), M. l'abbé A.-H. Gosselin écrivait ce qui suit au sujet de cette LeBourdon :

“Plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé, des milliers de prêtres — on évalue leur nombre à plus de 20,000 — n'hésitèrent pas à quitter leur patrie et à prendre le chemin de l'exil. Ils avaient à choisir entre la mort, l'exil ou la trahison de leur conscience : ils choisirent l'exil, suivant le conseil de l'Évangile : *“Quum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.”*”

“Un bon nombre passèrent en Angleterre : et quelques années plus tard, quarante d'entre eux obtinrent du gouvernement anglais la permission de venir au Canada, cette autre France. L'illustre Plessis les accueillit avec ce tact, cette bienveillance, cette générosité qui le caractérisaient, et leur confia des postes importants : ils se montrèrent dignes de sa confiance : c'étaient en général des ecclésiastiques du plus haut mérite. Qui pourrait dire le bien que firent au milieu de nous ces hommes de cœur, de zèle et de dévouement ? Au point de vue simplement français, qui pourrait dire l'influence que purent exercer parmi nous ces bons prêtres, dans nos différentes campagnes, pour resserrer les liens d'attachement qui nous unissent à la France ?

“Détail inédit, je crois : l'un de ces prêtres, M. Courtin, émigrant au Canada, en 1795, était accompagné d'un jeune prince de sang royal, fils naturel de Louis XV, frère du grand Dauphin, oncle par conséquent de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Jean-Louis de Bourbon — c'était son nom — passa incognito au Canada, et y vécut sous un nom emprunté, pratiquant l'humble métier d'orfèvre dans quelque paroisse de la vallée de la rivière Chambly, où il se maria. Plus tard il vint se fixer à Bécancour, où il mourut en 1812. Il laissa plusieurs enfants, dont quelques-uns furent se fixer aux États-Unis, d'autres à Montréal. Une de ses filles est décédée, il y a quelques années, à un âge très avancé,

et fut inhumée à Saint-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska. Son père ne lui avait raconté son histoire que dans les dernières années de sa vie, et elle-même en fit la confidence à son confesseur avant de mourir. La vieille mentionnait surtout le fait qu'on avait coupé le col à un de ses parents (Louis XVI), parce qu'il y avait eu *du train par en haut*. Je tiens ces détails du vénérable prêtre lui-même qui l'assista à ses derniers moments.

“Jean-Louis de Bourbon portait la croix de Saint-Louis : cette croix fut léguée à une pauvre paroisse des Cantons de l'Est, et servit à orner l'ostensoir du Saint-Sacrement.”

A l'aide de la tradition orale et des registres paroissiaux, essayons de faire quelque lumière sur ce détail historique, bien secondaire à la vérité, mais qui ne manque pas d'un certain intérêt pour les chercheurs.

M. Exilia Thibodeau, un vieillard de Saint-Célestin, me disait un jour au sujet de cette LeBourdon, qu'il avait connue personnellement : “Son véritable nom n'était pas LeBourdon, mais Descaraffe. Elle se donnait ce nom de Bourdon parce qu'elle croyait que son père était un descendant des Bourdon, rois de France. Elle s'était, ajouta-t-il, mariée deux fois à Bécancour.”

En effet, nous voyons dans les registres de Bécancour que le 22 juillet 1818 Marie Descaraffe, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Louise DuTremble, épousa un nommé Pierre Matton. Elle était alors âgée de 22 ans. Elle était donc née vers 1795 et, à sa mort, elle était âgée de 87 ans, non de 92 ans.

Le 21 février 1832, elle épousait, en secondes noces, à Bécancour, Louis Boucher.

M. l'abbé Gosselin nous dit que Jean-Louis Bourbon, orfèvre de son métier, vécut dans une paroisse sur la rivière Chambly, sous un nom d'emprunt, et vint mourir en 1813 à Bécancour.

Dans les registres de la paroisse de Saint-Charles, comté de Richelieu, nous voyons que, le 3 mars 1794, Jean-Baptiste Decaraffe, fils de Jean-Baptiste Decaraffe et de Marie-Louis Frémont, du diocèse de Paris, se maria à Marie-Louise DuTremble, fille de Michel et de Brigitte Cantara. C'est probablement là qu'est née sa fille Marie-Louise.

Jean-Baptiste Decaraffe fit baptiser deux enfants à Saint-Mathias, un en 1796 et l'autre en 1797. Ce dernier, du nom de Jean-Baptiste, épousa en 1828, à Yamaska, Marie Salois. En 1798, Jean-Baptiste

Decaraffe fit baptiser à Beloeil son quatrième enfant sous le nom de Pierre-André, marié à Bécancour à Marie Robichaud.

Le 24 août 1800, Jean-Baptiste Decaraffe est résidant à Bécancour depuis neuf mois et pratique son métier d'orfèvre.

De 1802 à 1812, Jean-Baptiste Decaraffe présente encore huit enfants au baptême et, chaque fois, il signe son nom, chose assez rare à cette époque.

Les gens de Bécancour, on ne sait pourquoi, avaient surnommé cette famille nouvellement arrivée dans la paroisse *les Christophe*.

Jean-Baptiste Decaraffe fut inhumé à Bécancour, le 16 mars 1813, âgé de 51 ans. Il était donc né vers 1762.

Dès les premiers jours de son mariage, Jean-Baptiste Decaraffe avait fait connaître secrètement à son épouse que son véritable nom était Jean-Louis Bourbon.

Sur son lit de mort, il aurait en plus dévoilé son secret à ses enfants. Il est difficile de supposer qu'à ce moment solennel il eût l'intention de les tromper.

Quoiqu'il en soit, tous ses descendants que j'ai vus ou consultés sont fermement convaincus que leur ancêtre Jean-Baptiste Decaraffe était un Bourbon.

En 1825, Marie-Louise Du Tremble-Cottenoire épousa Joseph Leblanc, de Saint-Grégoire. Elle fut inhumée à Saint-Célestin en 1866, âgée de 98 ans. Enterrée d'abord dans le cimetière paroissial, plus tard Mgr Marquis, curé de Saint-Célestin, fit transporter son corps dans son caveau de famille, disant : "C'est le corps de la femme du fils d'un roi de France."

L'abbé CHS-ED. MAILHOT

M. de Lévis et la conquête du Canada (III, p. 16).—Il y a déjà vingt-cinq ans, on écrivait au *Bulletin des Recherches Historiques*:

"Lorsqu'en 1778 la France se déclara en faveur des Etats-Unis révoltés contre l'Angleterre le désir des hommes d'Etat français était de recouvrer le Canada. M. de Taurines, dans son livre *La nation canadienne*, dit que le chevalier, devenu le maréchal de Lévis, offrit ses services pour concourir à l'exécution de ce projet. Où a-t-il pris ses preuves ?"

Je ne crois pas qu'aucun correspondant du *Bulletin* ait jamais répondu à cette question. Je n'ai pas, non plus, la prétention ni le

pouvoir d'y répondre, mais je crois avoir un filon qui aidera à découvrir la vérité sur ce point d'histoire.

En 1778, l'ingénieur Desandrouins, alors en retraite à Sarrelouis, qui avait servi avec le chevalier de Lévis au Canada, lui envoyait un long mémoire dans lequel, pour me servir de ses propres termes, il se proposait de faire voir : 1o combien il importe à la France de soustraire le Canada de la domination anglaise ; 2o quelles sont les difficultés et les obstacles qu'on aurait à surmonter pour y parvenir ; 3o quels sont les moyens à employer dans une expédition propre à remplir cet objet ; 4o quelle serait la conduite à tenir en arrivant dans le pays jusqu'au moment de l'ouverture de la tranchée devant Québec."

Ce mémoire a été publié dans les *Lettres et pièces militaires* de la Collection Lévis, page 319.

Dans la lettre de M. Desandrouins à M. de Lévis qui accompagnait son mémoire, lettre en date du 26 août 1778, je lis le passage suivant :

"Vous verrez, mon général, que le siège de Québec est ma passion, à laquelle je tâche d'amener les vues du gouvernement en en prouvant d'abord l'importance de mon mieux. Ensuite je tâche de démontrer que tous les Washington du monde, avec les troupes qu'ils commandent n'en viendront pas à bout. Puis je détaille en gros ce qu'il faudrait pour l'expédition.

.....
"Vous trouverez peut-être, mon général, que j'ai demandé un peu trop, et qu'avec moins d'attirails vous en viendrez à bout. Ce n'est pas que je n'aie toute la confiance possible en votre talent et vos ressources ; mais je n'ai pas cru qu'il me fût permis de rien omettre de ce que la prudence peut dieter. Vous en aurez plus d'honneur si vous exécutez plus rapidement et avec moins de moyens... Pour moi, je vous suivrai, mon général, n'eussiez-vous qu'une compagnie de grenadiers pour escorte ; mais je ne répondrais pas de l'événement."

Ces lignes indiquent bien clairement, n'est-ce pas, qu'il était alors question en France d'une expédition pour aller reprendre Québec. M. de Lévis avait-il offert ses services pour aller reprendre Québec aux Anglais ? Je l'ignore.

Le naufrage du "Saint-François-Xavier" (XXVIII, p. 155.)—Pendant que la flotte de Phipps était devant Québec en 1690, trois navires français qui remontaient le Saint-Laurent échappèrent aux Anglais grâce à la présence d'esprit de quelques habitants de la Baie Saint-Paul. Ceux-ci,

voyant que les navires français s'ils continuaient leur route tomberaient au pouvoir des Anglais, se jetèrent dans de légères embarcations et allèrent les avertir du danger auquel ils couraient. Les trois navires entrèrent alors dans la rivière Saguenay et n'en sortirent qu'après le départ de la flotte anglaise. Ces vaisseaux étaient la frégate *la Fleur de May*, le *Glorieux* et le *Saint-François-Xavier*. Ils étaient chargés de provisions de toutes sortes pour la colonie et leur perte aurait été extrêmement préjudiciable au pays.

A l'été de 1691, le *Saint-François-Xavier* revint dans la Nouvelle-France. Il repartit pour la France au milieu de novembre de la même année avec un chargement complet et plusieurs passagers. On n'en entendit jamais plus parler.

La pièce suivante jette un peu de lumière sur la perte ou la disparition du *Saint-François-Xavier* :

“Aujourd'huy quinzie. d'octobre après midy l'an mil six cent quatre vingt treize, à la requisition du sieur Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois de cette ville, au nom et comme exécuteur du testament ollographe de defunt le sieur Charles Patu, vivant marchand en cette dite ville, pardevant nous notaire gardenotes du Roy en sa Prevosté de Québec en la Nouvelle-France sousné., sont comparus Mr. Me. J. Bapte. Peuvret de Mesnu, coner. secreté. du Roy, greffier en chef au Con. Souverain de ce pays, le sr Peuvret de Godarville son fils, Me. Jq. Petit de Verneuil et Me. Georges Regnard Duplessis, trésorier de la Marine, Lucien Boutteville. . mde., en cette ville de Québec, lesquels ont déclaré et certifié qu'ils scavent certainement qu'environ le seize ou 17 de novembre de l'an mil six cent quatre vingt onze le dit sieur Patu s'est embarqué en la rade de cette ville sur le navire le *St-François-Xavier* pour passer en France, et que depuis on n'a pu apprendre aucune nouvelle du dit navire ny d'aucune des personnes qui estaient dessus, et qu'un chacun croit icy que le dit navire est péry en mer par quelque mauvais temps, ce qu'ils affirment en leur âme et conscience estre véritable dont le dit sieur de la Chesnaye a requis acte pour servir et valoir ce qu'il appartiendra les d. jour et an que dessus présence des sieurs Jacques de Pionsac et de Jean Abraham commis du dit sieur Boutteville, témoins qui ont avec les d. sr. de la Chesnaye et autres susnommés et nous signés ces pntes.

Peuvret — Peuvret — Duplessis — Boutteville — Abraham — Pionsac — de Verneuil — Perré — Genaple (1).

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Genaple.